Nations Unies S/PV.6572



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6572e séance

Jeudi 30 juin 2011, à 11 h 35
New York

Président :	M. Messone	(Gabon)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Inde	M. Raguttahalli
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2011 (S/2011/359)

11-39600 (F)





La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2011 (S/2011/359)

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/385, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/359, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1994 (2011).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous avons voté pour la résolution 1994 (2011) aujourd'hui, car le Royaume-Uni salue les efforts déployés par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour maintenir la stabilité dans sa zone d'opérations. Elle continue de jouer un rôle précieux et efficace.

Nous devons néanmoins trouver une solution durable à la situation, ce qui demande la coopération des deux parties. Nous exhortons par conséquent la Syrie et Israël à reprendre les négociations de paix en vue de parvenir à un accord de paix global, conformément au mandat de la Conférence de Madrid.

Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par la violence qui se poursuit en Syrie et par la menace évidente qu'elle représente pour la paix et la stabilité régionales. À cet égard, nous déplorons tout particulièrement les pertes en vies humaines enregistrées dans la zone d'opérations de la FNUOD le 15 mai et le 5 juin. Nous espérons que les circonstances qui ont abouti à ces événements tragiques, et notamment le rôle du Gouvernement syrien, feront l'objet d'enquêtes approfondies. Nous demandons instamment aux deux parties de faire preuve de retenue et de s'abstenir de recourir à des actes de provocation pour empêcher une escalade des tensions le long de la ligne de cessez-le-feu.

Nous sommes également préoccupés par la constatation faite par le Secrétaire général, selon laquelle des manifestations antigouvernementales en Syrie se sont étendues à la zone de limitation du côté syrien. Nous avons maintes fois exhorté le Gouvernement syrien à mettre un terme à la violence, à répondre de manière constructive aux demandes légitimes du peuple syrien, et à réaliser des réformes véritables. Il ne l'a pas fait. Au contraire, il a riposté aux demandes légitimes de réforme avec une force brutale, causant la mort de près de 1 400 personnes ces trois derniers mois. C'est totalement inacceptable.

Nous trouvons par ailleurs extrêmement préoccupant que le Gouvernement syrien continue de faire obstacle aux efforts déployés par l'ONU pour atténuer la crise et apporter de l'aide au peuple syrien. Le Président Al-Assad refuse de prendre les appels téléphoniques du Secrétaire général; son régime a interdit l'accès aux organisations humanitaires; et il a été refusé à la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme la permission d'entrer

dans le pays et d'accomplir son travail. Les exactions commises par le Gouvernement poussent des flots de plus en plus importants de réfugiés syriens à traverser les frontières vers la Turquie et le Liban.

La situation en Syrie est intenable. Si nous voulons véritablement que la violence cesse, le Conseil doit envoyer un message clair traduisant nos préoccupations communes. Le Royaume-Uni continuera donc d'insister pour que le Conseil de sécurité adopte une résolution portant sur la situation générale en Syrie.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été créée en 1974. Elle fonctionne depuis maintenant plus de 37 ans. Nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui ont aidé et qui aident la FNUOD à s'acquitter de son mandat. Nous attendons avec intérêt qu'une évaluation des capacités de la FNUOD nous soit fournie dans le prochain rapport du Secrétaire général afin que des capacités opérationnelles adéquates lui soient assurées à l'avenir.

Les manifestations du 15 mai et du 5 juin dans la zone d'opérations de la FNUOD ont fait des victimes dans la population civile qui, pour reprendre le paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général (S/2011/359), « ont compromis le cessez-le-feu qui était observé depuis longtemps »; une appréciation que nous partageons pleinement. Nous regrettons profondément les pertes en vies humaines, et sommes gravement préoccupés par ces événements, qui constituent les incidents les plus graves survenus depuis l'établissement du mandat de la FNUOD.

De tels événements ne sauraient être passés sous silence, et c'est pourquoi nous n'avons pas suivi la pratique de longue date qui consiste à reconduire la même résolution que les années précédentes. Si nous prions les deux parties, Israël et la Syrie, de respecter leurs obligations au titre de l'accord sur le statut des forces de 1974, nous notons que ces manifestations n'auraient pu avoir lieu sans le consentement de la Syrie, et nous prions la Syrie de s'abstenir de tout acte qui pourrait causer de nouveaux troubles. Dans tout le pays, les autorités syriennes répriment avec la plus grande brutalité les manifestations contre leur gouvernement. Cependant, le 15 mai et le 5 juin, elles ont activement encouragé les manifestations contre Israël dans l'une des zones les plus sensibles du pays. La Syrie semble prête à risquer un conflit international pour détourner l'attention de la répression qu'elle utilise pour faire taire les appels légitimes à la liberté politique émis par sa population. Les émeutes qui ont eu lieu par la suite dans le camp de réfugiés de Yarmouk sont une preuve que les réfugiés palestiniens ont réalisé qu'eux-mêmes et leurs aspirations étaient manipulés et utilisés à mauvais escient dans ce jeu extrêmement dangereux.

La violence en Syrie doit s'arrêter. Les manifestants emprisonnés doivent être libérés, et, au lieu de répandre la terreur, les autorités doivent réaliser des réformes véritables. Monter les uns contre les autres certains segments de la société plurielle syrienne n'aboutira à rien. Nous faisons écho à l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité afin que celui-ci s'exprime sur la situation en Syrie. Selon nous, il aurait dû le faire il y a longtemps.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) joue un rôle crucial dans le maintien du cessez-le-feu entre Israël et la Syrie depuis 1974, et nous nous félicitons du résultat du vote d'aujourd'hui. Le calme qui régnait dans la zone d'opérations de la FNUOD a été profondément perturbé il y a quelques semaines. Les États-Unis sont profondément préoccupés par les événements graves survenus le 15 mai et le 5 juin sur les hauteurs du Golan. Nous trouvons également préoccupantes les informations crédibles selon lesquelles le Gouvernement syrien a joué un rôle dans ces manifestations, qui ont causé des morts et de nombreux blessés. Ces actions sont un stratagème transparent mis en place par le Gouvernement syrien pour inciter à la violence le long de la ligne de désengagement afin de détourner l'attention de l'opinion publique des tueries aveugles et des violations des droits fondamentaux du peuple syrien dont il se rend lui-même coupable.

Ces événements montrent clairement l'hypocrisie du régime. Celui-ci utilise la cause palestinienne pour inciter à la violence et mettre en péril le cessez-le-feu qu'il observe depuis longtemps avec Israël tout en continuant de réprimer brutalement la population syrienne et de ne faire aucun cas de ses appels à la réforme et au changement démocratique. Le peuple syrien a montré son courage en demandant une transition vers la démocratie. Le Gouvernement syrien doit arrêter de tirer sur les manifestants et autoriser les manifestations pacifiques. Il doit libérer les prisonniers politiques et mettre un terme aux arrestations arbitraires et à la torture. Il doit accorder l'accès aux

observateurs des droits de l'homme et entamer un dialogue véritable afin de promouvoir une transition démocratique.

D'un point de vue opérationnel, nous sommes préoccupés par l'augmentation des restrictions imposées à la circulation de la FNUOD dans la zone de séparation. Les deux parties doivent respecter les termes de l'Accord sur le désengagement des forces de 1974, notamment en prévenant les violations de la zone de séparation.

Enfin, les États-Unis savent gré aux hommes et aux femmes qui servent au sein de la FNUOD de leur dévouement, et ils remercient le général de division Ecarma de sa direction compétente.

M. Assaf (Liban) (*parle en arabe*) : Nous tenons, pour commencer, à souligner l'importance des opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et à rendre hommage aux sacrifices qu'elle a consentis. Aujourd'hui, le Liban s'est associé au consensus pour l'adoption de la résolution 1994 (2011). Nous aurions préféré qu'elle soit purement technique, comme cela a toujours été le cas par le passé, lorsque la résolution était accompagnée d'une déclaration présidentielle rappelant la nécessité de parvenir à un règlement global et pacifique du conflit au Moyen-Orient. Nous espérons que ce sera à nouveau le cas à l'avenir.

Nous condamnons la tentative d'Israël de modifier la configuration démographique du Golan syrien occupé et d'effectuer des changements importants dans la région, notamment en agrandissant les colonies, mesure qui constitue une violation flagrante du droit international, de la résolution 497 (1981) de l'Assemblée générale et de la quatrième Convention de Genève. Nous demandons à Israël d'appliquer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de se retirer complètement des hauteurs du Golan occupé jusqu'à la ligne de 1967. Nous soulignons l'importance que revêt le rétablissement d'une paix juste, durable et globale dans la région du Moyen-Orient.

M. Briens (France) : Le Conseil de sécurité réitère aujourd'hui son soutien à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). La résolution adoptée aujourd'hui – résolution 1994 (2011) – diffère pourtant profondément des précédentes, en réponse à une évolution très préoccupante de la situation sur le plateau du Golan. La ligne de cessez-le-feu entre Israël et la Syrie était, depuis l'Accord sur le désengagement de 1974, la ligne frontalière la plus stable de la région. Or, coup sur coup, le 15 mai et le 5 juin, des incidents majeurs ont mis en péril le cessez-le-feu observé depuis 1973 et mis en question la stabilité et la sécurité de la région.

Ce Conseil rappelle donc aujourd'hui aux parties l'obligation qui leur incombe de pleinement respecter l'Accord de 1974 et les résolutions du Conseil. Ces engagements impliquent d'empêcher les violations des lignes de cessez-le-feu et de la zone de séparation. Les violations du 15 mai et du 5 juin du côté syrien montrent que ces obligations n'ont pas été respectées par les autorités syriennes. Il rappelle également que les parties doivent exercer une retenue maximale, et la France déplore vivement les nombreuses victimes qu'ont faites ces graves incidents.

La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement s'est trouvée entravée dans ses mouvements, et prise à partie du côté syrien; c'est inacceptable. La liberté de mouvement des soldats de maintien de la paix constitue, je le rappelle, un élément fondamental de déploiement d'une opération de maintien de la paix, en tant que corollaire du consentement de l'État à accepter un déploiement sur son territoire. Les parties doivent donc garantir pleinement l'application par la Force des Nations Unies de son mandat, en assurant sa sécurité et sa pleine liberté de mouvement.

C'est le message qu'adresse la résolution adoptée ce matin, qui marque la profonde inquiétude du Conseil face au potentiel déstabilisateur pour la région des incidents survenus sur le Golan. L'origine de ces incidents est claire. Le rapport du Secrétaire général (S/2011/359) le montre : les manifestants palestiniens qui ont pénétré dans la zone de séparation ont bénéficié du laisser-faire, sinon de l'assistance, des autorités syriennes, qui ont pourtant l'obligation de garantir le respect du cessez-le-feu en prévenant les violations de la ligne et de la zone de séparation. Ces violations de la zone de séparation se sont faites sous l'œil des forces de sécurité syriennes, dont le rapport indique qu'elles ont régenté les manifestations.

Personne ne cherche à nier la légitimité des aspirations palestiniennes à obtenir un État souverain, indépendant et viable, vivant en paix aux côtés d'Israël. La France n'a de cesse de favoriser une reprise des négociations en ce sens. Mais ce que ce Conseil ne peut accepter, c'est l'instrumentalisation hypocrite des aspirations du peuple palestinien par le régime syrien

et la menace pour la stabilité régionale qui en résulte. Les incidents du 15 mai et du 5 juin sont la tragique manifestation de ces tentatives du régime syrien pour détourner l'attention internationale des aspirations de son propre peuple qu'il écrase dans le sang.

Qu'il soit bien clair : aucune tentative de déstabilisation régionale ne détournera notre attention de la répression brutale et systématique dont sont victimes les manifestants pacifiques en Syrie. Bien au contraire, ces agissements, qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales, renforcent notre détermination à voir le Conseil s'exprimer sur la situation syrienne. La stabilité de la Syrie est cruciale pour un Proche-Orient dont ce Conseil connaît trop bien les fragilités. Et cette stabilité ne peut passer que par la cessation des violences exercées contre les manifestants et la mise en œuvre effective de réformes qui répondent aux aspirations légitimes du peuple syrien à maîtriser son destin.

Le Secrétaire général, la semaine dernière, invitait le Conseil de sécurité à surmonter ses divergences et à adresser ce message clair aux autorités syriennes. La résolution que ce Conseil vient d'adopter à l'unanimité montre que le Conseil sait préserver sa capacité à réagir quand la paix et la sécurité internationales sont en jeu. Nous devons en tirer toutes les conclusions et répondre à l'appel du Secrétaire général en travaillant à l'adoption d'une résolution qui adresserait aux autorités syriennes le seul message à même de préserver la paix et la stabilité dont ce Conseil a la charge.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est la Fédération de Russie qui a pris l'initiative du premier projet de résolution sur la prorogation pour une durée de six mois du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans le Golan syrien occupé. Nous appuyons le rôle stabilisateur crucial assumé par la Force et nous croyons que sa présence dans la région est nécessaire jusqu'à ce que les tensions actuelles se dissipent.

En votant pour la résolution, la Fédération de Russie voulait maintenir la pratique ancienne par laquelle les membres du Conseil expriment à l'unanimité, par le truchement d'une déclaration présidentielle, leur appui aux vues du Secrétaire général, à savoir que la situation dans la région est instable et le restera jusqu'à ce qu'on parvienne à un règlement global sur tous les aspects de la question du Moyen-Orient. Même s'il n'y a pas unanimité au Conseil, puisque des doutes ont été exprimés, nous avons bon espoir que l'idée importante d'un règlement au Moyen-Orient est reflétée dans la résolution qui a été adoptée aujourd'hui.

Nous appelons les deux parties à continuer à coopérer activement avec le personnel des Nations Unies qui exécute le mandat de la Force et œuvre dans le cadre des accords existants relatifs au respect du cessez-le-feu; à aider la Forces des Nations Unies à s'acquitter de sa mission; et à assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel. Nous croyons que les capacités et les ressources de la Force des Nations Unies sont suffisantes pour lui donner les moyens de s'acquitter de ses tâches.

Enfin, je voudrais souligner que la résolution qui vient d'être adoptée et dont la Russie est coauteur, a un caractère technique et n'a aucune incidence sur l'évolution de la situation politique en Syrie ou en Israël. La Syrie n'est pas à l'ordre du jour du Conseil de sécurité car elle ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine suit de près la situation au Moyen-Orient. Nous félicitons la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) du rôle important qu'elle a joué pour maintenir la stabilité régionale, et nous sommes favorables au renouvellement automatique de son mandat.

Les événements que connaît la Syrie relèvent des affaires intérieures de ce pays. Il faut laisser les parties concernées trouver une solution adéquate par le biais du dialogue et de la consultation. La question de la Syrie et du renouvellement du mandat de la FNUOD sont deux questions distinctes entres lesquelles il n'y a pas à établir de liens, et ce, afin d'éviter de compliquer et de politiser la question du renouvellement du mandat de la FNUOD.

À l'heure actuelle, la situation au Moyen-Orient est extrêmement complexe et délicate. La communauté internationale doit s'efforcer de maintenir la paix et la stabilité régionales et de faciliter les efforts déployés par les parties concernées pour parvenir à une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient, une paix fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement de la République arabe

syrienne tient d'emblée à exprimer sa reconnaissance au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) pour les efforts qu'il déploie, ainsi qu'aux membres de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Je veux qu'ils se souviennent de cette déclaration.

Le personnel de la FNUOD dans les hauteurs du Golan occupé se trouve sur une partie de notre terre occupée par Israël depuis 1967. La raison pour laquelle la FNUOD est dans le Golan, c'est l'occupation israélienne. Je veux que nos collègues gardent ce fait à l'esprit. C'est pourquoi nous voudrions exprimer notre appréciation des efforts déployés par le DOMP et par le personnel de la FNUOD dans les hauteurs du Golan occupé pour faire appliquer l'Accord de désengagement et maintenir la paix et la sécurité dans la zone d'opération de la Force, ce qui correspond, bien entendu, à l'exécution de son mandat.

La FNUOD a toujours été, et continue d'être, l'opération de maintien de la paix la plus sûre de toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU dans le monde. La Syrie a appuyé et facilité les activités de la FNUOD et respecté son mandat depuis la constitution de la Force en 1974.

De plus, la Syrie maintient depuis environ 40 ans – depuis l'occupation israélienne des hauteurs du Golan – des liens étroits avec les responsables de la FNUOD, avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et avec le DOMP.

Les rapports périodiques publiés par le Secrétaire général depuis que l'occupation israélienne du Golan a commencé en 1967 ont souligné l'attitude positive de la Syrie qui coopère avec la FNUOD et avec son personnel dont elle assure également la sécurité et respecte le mandat. Au nom de la République arabe syrienne, nous répétons que nous ferons tout ce qu'il faudra pour maintenir la sûreté du personnel de la FNUOD afin d'assurer le succès de son mandat.

La Syrie déplore qu'une paix juste et globale au Moyen-Orient, souhaitée depuis si longtemps et mentionnée par certains collègues, n'ait pas encore été instaurée. Israël ne s'est pas retiré des hauteurs du Golan occupé, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981) et à toutes les initiatives internationales en la matière, dont l'Initiative de paix arabe et d'autres programmes bien connus. En outre, Israël n'a pas respecté le droit international. Cela a tout naturellement entraîné la présence prolongée de la Force sur une partie de notre territoire occupé.

À cet égard, nous demandons au Conseil de sécurité de jouer le rôle qui est le sien en mettant un terme à l'occupation de notre territoire par Israël et ainsi, de s'acquitter du mandat qu'il s'est fixé lui-même à travers ses propres résolutions et de son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Depuis le début des événements internes survenus récemment en Syrie, et en particulier après que des extrémistes ont commencé à recourir à la violence en utilisant des armes contre les services de maintien de l'ordre et d'innocents citoyens syriens, y compris des manifestants pacifiques, nous-mêmes, ainsi que de nombreux autres observateurs à travers le monde, avons compris que certaines parties, dont des membres du Conseil de sécurité, essaient d'amener le Conseil à intervenir dans des affaires intérieures qui n'ont rien à voir avec son rôle, ses responsabilités ou son mandat, en avançant des raisons et des justifications infondées.

Sans entrer dans le détail relativement aux tentatives dont nous avons été témoins de la part de certains membres du Conseil pour faire en sorte que celui-ci intervienne sur des questions qui ne le concernent aucunement, il nous faut avouer que nous avons été ébahis par les efforts – dont nous ont fait part plusieurs collègues, que nous remercions par ailleurs – de certaines de ces parties pour inclure des références aux événements internes en Syrie dans un projet de résolution qui est un texte technique destiné à proroger le mandat de la FNUOD. Il s'agit d'une question technique que le Conseil de sécurité a traitée sur un plan technique à plus d'une dizaine de reprises au cours des nombreuses années d'occupation du Golan par Israël. L'exploitation de ces événements strictement intérieurs ne vise qu'à exercer une pression sur la Syrie et prouve une fois de plus que certains États Membres n'hésitent pas à continuer d'utiliser le Conseil de sécurité pour appliquer leurs propres politiques. La Syrie exprime sa profonde gratitude aux membres du Conseil qui ont refusé de participer à ces tactiques impudentes et à ces activités suspectes.

Nous tenons à souligner que les réformes annoncées par le Président Bashar Al-Assad, sur la base de sa conviction qu'il faut procéder à des réformes qui répondent aux exigences et aux aspirations du peuple syrien, seront mises en œuvre sur le terrain par l'intermédiaire de la conférence de dialogue national. Les consultations relatives à cette

conférence vont débuter dans quelques jours. Nous ne devons pas oublier que certaines de ces réformes sont d'ores et déjà mises en œuvre concrètement et sont appuyées et saluées par la communauté internationale, comme nous l'avons indiqué successivement au Secrétaire général et aux membres du Conseil de sécurité.

Depuis la création de la FNUOD en 1974, nous n'avons cessé d'attirer l'attention du Conseil de sécurité et du Secrétaire général sur les activités d'Israël, Puissance occupante, – puisque c'est là son titre juridique – et de ses autorités. Elles ont construit des colonies de peuplement dans le Golan, qui sont aujourd'hui au nombre de 44. Elles continuent de construire des routes de contournement autour des villes syriennes dans le Golan et de drainer le lac Mass'ada, dont des milliers de fermiers syriens dépendent pour leur survie. Elles continuent d'opprimer les citoyens des hauteurs du Golan syrien, qui refusent de porter des cartes d'identité israéliennes et rejettent l'occupation israélienne, et de mener des campagnes d'arrestation contre eux.

En 1981, le Conseil a adopté à l'unanimité sa célèbre résolution 497 (1981), qui a condamné et rejeté la décision de la Puissance occupante israélienne d'annexer les hauteurs du Golan occupé.

Apparemment, certains des représentants qui sont intervenus aujourd'hui n'ont jamais eu connaissance de ces informations. Tout au long de ces 30 dernières années, ils n'ont jamais mentionné ces questions dans leurs déclarations relatives aux résolutions de l'ONU et à la prorogation du mandat de la FNUOD. Il y a longtemps que la souffrance de notre peuple qui habite le territoire occupé des hauteurs du Golan mérite d'être évoquée. Au lieu de cela, ces intervenants se sont limités exclusivement à parler des affaires purement intérieures d'un État Membre fondateur de cette Organisation.

D'après un rapport publié hier à Washington, le coût des guerres récentes menées par l'armée des États-Unis s'élève à 4 000 milliards de dollars. Ces guerres se sont soldées par des catastrophes en Iraq, en Afghanistan et dans d'autres régions du monde. On commence aussi à parler du scandale relatif au non-respect par l'OTAN du mandat très strict de la résolution 1973 (2011). Il s'agit d'un scandale dont tout le monde est témoin. Ce sont ces faits là, et non des problèmes nationaux intérieurs susceptibles de survenir dans n'importe quel État Membre de l'Organisation, qui relèvent du mandat du Conseil de sécurité.

Mon pays a accueilli 2 millions de réfugiés iraquiens, qui ont fui l'Iraq suite à l'invasion menée par les armées américaine et britannique. Cependant, nous n'avons pas installé nos frères dans des camps et nous ne leur avons pas demandé de vivre sous des tentes. Nous les avons accueillis en attendant que l'Iraq soit libéré et qu'ils puissent regagner leurs foyers et leurs terres. Depuis que nous accueillons ces 2 millions de réfugiés, aucun membre de la communauté internationale ne nous a même offert une aide humanitaire pour nous aider à porter ce fardeau qui nous a été imposé suite à l'invasion et à l'occupation de l'Iraq par les Britanniques et les Américains. Nous accueillons sur notre sol un demi-million de réfugiés palestiniens à cause de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, ainsi qu'un demi-million de Syriens déplacés du Golan.

Aucun des intervenants qui ont exprimé aujourd'hui leurs préoccupations concernant les incidents internes en Syrie n'a proposé le moindre appui humanitaire pour nous aider à relever ces dangereux défis, qui ne sont nullement de notre fait. De plus, aucune vedette d'Hollywood n'est venue rendre visite aux millions de réfugiés qui ont fui vers notre pays.

Oui, la stabilité de la Syrie est importante, très importante, pour le Moyen-Orient, comme l'a souligné l'un de nos collègues. Il est donc extrêmement dangereux pour la région comme pour la stabilité et la sécurité internationales que cette stabilité soit menacée, en particulier lorsque cette ingérence est pratiquée par des pays qui nourrissent de l'animosité à notre égard, pour des raisons politiques et de principe. Ce sont les mêmes États qui sont responsables des catastrophiques Accords Sykes-Picot de 1916, de la Déclaration de Balfour de 1917, et de la partition de la région. Ce sont là des considérations importantes que ceux qui ont mauvaise mémoire devraient garder à l'esprit s'ils veulent avoir une perception claire de ce qui se passe dans le monde.

Ce souci affiché de pluralisme au sein de la société syrienne, comme celui qu'a exprimé le représentant de l'Allemagne, manque totalement de cohérence avec le fait, notamment, que l'Allemagne a fourni ces dernières années à Israël six sous-marins pouvant être équipés d'ogives nucléaires. Je n'entrerai pas davantage dans les détails, car il me faudrait citer

sinon d'autres orateurs qui ont également approvisionné Israël en technologies nucléaires, qui l'ont aidé à construire ses réacteurs nucléaires, et qui l'ont défendu dans son refus d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires au contrôle international.

Tout cela n'est qu'une partie de ce que j'aurais souhaité aborder, mais je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. J'espère que le Conseil se penchera sur les vraies questions qui relèvent de son mandat au lieu d'empiéter sur la souveraineté d'un État Membre de l'ONU et de s'immiscer dans ses affaires internes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : Israël apprécie sincèrement le travail accompli par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). La communauté internationale doit continuer d'apporter son soutien à cette mission, qui demeure un élément important de stabilité dans notre région.

Compte tenu des troubles sans précédent enregistrés au Moyen-Orient, la nécessité d'un strict respect par toutes les parties de la ligne de désengagement entre Israël et la Syrie ne s'est jamais autant fait sentir. Or, après des décennies de calme relatif, nous avons assisté à plusieurs tentatives éhontées de franchissement de la ligne du côté syrien dans le but de susciter des tensions dans notre région.

Le 15 mai, un grand groupe organisé de manifestants a forcé la barrière du passage Alpha en Syrie, franchi la ligne de désengagement avec Israël puis s'est livré à des actes de violence contre les Forces de défense israéliennes dans le village de Majdal Chams. Le 5 juin, nous avons assisté à un autre acte de provocation sur la ligne. Des centaines d'individus ont cherché à franchir la ligne de désengagement avec Israël dans les zones de Majdal Chams et de Quneitra. Ils ont essayé de forcer les barrières dans cette zone, ont jeté des cocktails Molotov et d'autres objets volumineux sur les Forces de défense israéliennes, et ont recouru à d'autres méthodes violentes pour parvenir à leurs fins.

En dépit de sa responsabilité évidente en l'espèce, le régime syrien n'a pas empêché les manifestants de parvenir jusqu'à la ligne de désengagement, ni ne les a dissuadés de la franchir. Au contraire, ces incidents, qui n'auraient pas pu avoir lieu sans que les autorités syriennes le sachent, montrent la volonté flagrante de la Syrie de détourner l'attention de la communauté internationale des violentes répressions qu'elle exerce contre son propre peuple. Ces manifestations portent la marque évidente du régime syrien; selon moi, il n'est pas besoin d'être un expert de la police new-yorkaise pour le voir.

Les événements qui ont suivi ces manifestations du 5 juin dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk sont un exemple criant du rôle de la Syrie dans la manifestation. Je pense que Bachar El-Assad est le seul ophtalmologiste que je connaisse qui s'acharne à obscurcir la vision d'espérance de son propre peuple, et même de la région toute entière.

La ligne de désengagement entre Israël et la Syrie est restée calme pendant des dizaines d'années. Le régime syrien ne peut être autorisé à troubler cette tranquillité pour la simple raison qu'il ne veut pas que les cris de ses citoyens soient entendus. Je tiens à remercier, au nom de l'État d'Israël, le Président et tous ceux qui travaillent sans relâche au sein de la FNUOD depuis des années, car leur travail, comme je l'ai dit, est une composante importante de la stabilité de notre région.

Le Président : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.